

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3452

19 novembre 2014

SOMMAIRE

360 V S.A.	165652	Univox International S.à r.l.	165654
Alos	165696	U.V.T. S.A.	165652
Aquatower Berdorf A.s.b.l.	165693	Valentine Finance S.à r.l.	165655
Black Grafton Invest 1 S.C.	165696	Varadero S.A.	165655
Black Grafton S.à r.l.	165656	VEX	165655
Griffon Capital S.A., SPF	165673	VF Finance s.à r.l.	165655
Hagoth Management	165658	VF Global Investments S.à r.l.	165656
HRB Global Holdings S.à r.l.	165689	VF Investments S.à r.l.	165656
Medtronic Global Holdings GP S.à r.l. ...	165660	Visor Funding Lux 1	165654
Sapphire S.à r.l.	165669	Voltaire Investments	165654
SKOK Holding S.à r.l.	165693	Voyages Emile WEBER s.à r.l.	165654
Stanton S.A.	165691	Voyages Wengler s.à r.l.	165654
Tersicore S.A.	165680	Weinberg Real Estate Finance S.à r.l. ...	165657
Torisa S.à r.l.	165696	Weinberg Real Estate Holding #2 S.à r.l.	165657
Triton Luxembourg GP Efeu Invest S.C.A.	165650	Weinberg Real Estate Holding S.à r.l. ...	165651
Trois Sources Lomont Holdings S.à r.l. .	165650	Weinberg Real Estate OPCI Holding S.à r.l.	165657
Turf Développement	165651	Weins Luxembourg	165650
Tzwee S.à r.l.	165652	West End Building Material S.à r.l.	165651
U.A.I. (Luxembourg) I S.à r.l.	165652	Whitehall French RE 10 S.à r.l.	165657
Uespelt société civile immobilière	165652	Whitehall Parallel Ourse S.à r.l.	165650
UM Quai S.à r.l.	165653	WSB 2 Grundstück S.A.	165651
UNERA Luxembourg S.A.	165653		

Triton Luxembourg GP Efeu Invest S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 151.940.

EXTRAIT

Le conseil de gérance du gérant de la Société, Triton Luxembourg GP S.à r.l., a décidé en date du 14 octobre 2014 de transférer le siège social de la Société au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec effet au 15 septembre 2014.

Le gérant de la Société a également transféré son siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec effet au 15 septembre 2014.

Les adresses professionnelles des membres du conseil de surveillance Michiel Kramer et Heiko Dimmerling ont également changé. Lesdits membres résident dorénavant professionnellement au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton Luxembourg GP Efeu Invest S.C.A.

Référence de publication: 2014164403/18.

(140187270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Trois Sources Lomont Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.
R.C.S. Luxembourg B 117.602.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Référence de publication: 2014164404/10.

(140187283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Weins Luxembourg, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1274 Howald, 5, rue des Bruyères.
R.C.S. Luxembourg E 2.759.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social le 05 Août 2014

Le gérant unique a décidé de modifier la dénomination sociale en WEINS Luxembourg Société Civile Immobilière.

Mme Weins Jeanny

Le Gérant

Référence de publication: 2014164470/11.

(140186699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Whitehall Parallel Ourse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 137.550.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 28 août 2014, a décidé d'accepter:

- la nomination avec effet au 18 août 2014 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Sam Agnew, ayant son adresse professionnelle au Peterborough Court, 133 Fleet Street, EC4A 2BB London, Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Marielle STIJGER

Gérante

Référence de publication: 2014164466/15.

(140187329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Turf Développement, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 101.966.

Extract of the resolutions taken at the annual general meeting held on 20 October 2014

- The mandates of Julien Billot and Jacques-Henri Eyraud as class A Director of the company is reconduct for a period of 2 years until the annual general meeting to be held in 2016

For true copy
Turf Développement

Suit la traduction française de ce qui précède

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale tenue le 20 octobre 2014

- Le mandat de Julien Billot et Jacques-Henri Eyraud, administrateur de catégorie A de la Société est reconduit pour une période de 2 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2016.

Certifié sincère et conforme
Turf Développement

Référence de publication: 2014164406/18.

(140186331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

West End Building Material S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 134.303.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Référence de publication: 2014164463/11.

(140186747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Weinberg Real Estate Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 138.997.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 Septembre 2014.

Weinberg Real Estate S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2014164462/13.

(140186538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

WSB 2 Grundstück S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 141.419.

RECTIFICATIF

Remplace les comptes annuels au 31 décembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2013 sous le n° de dépôt: L130145877.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014164475/12.

(140186279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Tzwee S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6142 Junglinster, 4, rue Rahm.
R.C.S. Luxembourg B 110.893.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014164433/10.

(140186438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

U.A.I. (Luxembourg) I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.
R.C.S. Luxembourg B 105.893.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour U.A.I. (Luxembourg) I S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014164434/11.

(140186916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

U.V.T. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 161.448.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014164435/10.

(140186229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Uespelt société civile immobilière, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-5712 Aspelt, 25, rue du Cimetière.
R.C.S. Luxembourg E 2.619.

DISSOLUTION

Il résulte d'une déclaration de dissolution du 17 octobre 2014 que les associés ont décidé de dissoudre la Société civile immobilière "UESPELT société civile immobilière", ayant son avec siège social à L-5712 Aspelt, 25, rue du Cimetière, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 octobre 2014.

Référence de publication: 2014164439/13.

(140186513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

360 V S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 174.943.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2014164488/10.

(140186328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

UNERA Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.
R.C.S. Luxembourg B 151.123.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014164441/9.

(140186932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

UM Quai S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-5553 Remich, 14, Quai de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 36.542.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le treize octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu

Madame Michèle RECKINGER, veuve de Monsieur Pit KAYSER, demeurant à L-8284 Kehlen, 20, rue de Kopstal, agissant:

a) pour son propre compte;

b) en représentation de son enfant mineur savoir:

Tom KAYSER, né à Luxembourg, le 10 mai 2001, demeurant à L-8284 Kehlen, 20, rue de Kopstal.

c) comme mandataire de sa fille Mademoiselle Anouk KAYSER, née à Luxembourg, le 14 septembre 1996, demeurant à L-8284 Kehlen, 20, rue de Kopstal, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Madame Michèle RECKINGER et ses deux enfants Tom KAYSER et Anouk KAYSER étant seuls associés de la société à responsabilité limitée «UM QUAI S.à r.l.», une société à responsabilité limitée avec siège social à L-5553 Remich, 14, Quai de la Moselle, suite au décès de Monsieur Pit Kayser respectivement époux et père des associés.

Les pouvoirs de représentation de l'enfant mineur sont exercés en vertu de l'article 1^{er} du règlement grand-ducal du 26 mai 1975 pris en exécution des articles 456 et 468 du Code Civil.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, déclare:

- que la société à responsabilité limitée «UM QUAI, S.à r.l.», ayant son siège social à L-5553 Remich, 14, Quai de la Moselle, a été constituée suivant acte notarié en date du 29 mars 1991, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 359 du 3 octobre 1991

- que la société n'a plus d'activités et que partant les associés déclarent expressément vouloir procéder à la dissolution et liquidation de la société à responsabilité limitée UM QUAI S.à r.l.

- que partant, les associés se trouvent investis de tout l'actif de la société dissoute et répondront personnellement de tous les engagements sociaux, et qu'il n'y a donc pas lieu à nomination d'un liquidateur.

- que les associés ont pleine connaissance des statuts de la société et connaissent parfaitement la situation financière de la société UM QUAI S.à r.l.; qu'ils approuvent les bilans établis jusqu'au 30 juillet 2014. Une copie du dernier bilan au 30 juillet 2014 restera annexée aux présentes.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société UM QUAI S.à r.l., prédésignée.

Les livres et documents comptables de la société UM QUAI S.à r.l., prédésignée, demeureront conservés pendant cinq ans à L-8284 Kehlen, 20, rue de Kopstal.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. RECKINGER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 octobre 2014. Relation: LAC/2014/48155. Reçu soixante-quinze euros. (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Référence de publication: 2014164440/45.

(140186658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Univox International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 118.591.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014164442/9.

(140187038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Visor Funding Lux 1, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 182.002.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 October 2014.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014164444/13.

(140187336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Voltaire Investments, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.195.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014164445/11.

(140186804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Voyages Emile WEBER s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5411 Canach, 15, rue d'Oetrange.

R.C.S. Luxembourg B 16.639.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014164446/11.

(140187095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Voyages Wengler s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4030 Esch-sur-Alzette, 11, rue Zenon Bernard.

R.C.S. Luxembourg B 29.343.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014164455/10.

(140187112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Valentine Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 151.431.

—
Suite à la convention de cession de parts sociales, signée en date du 8 octobre 2014, la société Ideactive Events détentrice de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la société Valentine Finance S.à.r.l. a cédé deux mille cinq cent (2.500) parts sociales de sa participation en faveur de Monsieur Nicolas Valtille, né le 24.08.1965 à Saint Maurice (France) et demeurant au 232 avenue Winston Churchill, 1180 Uccle, Belgique.

L'actionnariat de la Société se compose désormais comme suit:

- IDEACTIVE EVENTS S.à.r.l. détient 10.000 parts sociales
- Nicolas VALTILLE détient 2.500 parts sociales

Le 20/10/2014.

Certifié sincère et conforme

POUR VALENTINE FINANCE SARL

Signatures

Référence de publication: 2014164447/19.

(140186841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Varadero S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 133.848.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014164448/9.

(140187106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

VEX, Société Anonyme.

Siège social: L-8025 Strassen, 24, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 179.484.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2014164450/12.

(140186776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

VF Finance s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 100.676.

—
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 Octobre 2014.

VF Finance S.à.r.l.

Stéphanie Jung-Schut

Gérant A

Référence de publication: 2014164451/14.

(140186518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

VF Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 145.045.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 Octobre 2014.

VF Global Investments S.à.r.l.

Stéphanie Jung-Schut

Gérant A

Référence de publication: 2014164452/14.

(140186545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

VF Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 79.198.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 Octobre 2014.

VF Investments S.à.r.l.

Stéphanie Jung-Schut

Gérant A

Référence de publication: 2014164453/14.

(140186524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Black Grafton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 153.245.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique en date du 17 octobre 2014

Il se dégage des résolutions adoptées par l'associé unique Plaza Holdings (Europe) S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.668 que:

1. les démissions de Messieurs Samuel Kreber, Stéphane Bourg et Gérard Becquer de leur fonction de gérants de la Société sont acceptées avec effet au 17 octobre 2014;

2. les associés ont nommé avec effet au 17 octobre 2014 les personnes suivantes à la fonction de gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Antoine de Oliveira e Castro, né le 11 Juin 1973, à Fresnes, France, de nationalité française, résidant professionnellement à Grafenauweg 6, CH-6304 Zug, Suisse;

- Mme Stéphanie Duval, née le 10 Juin 1971, à Sainte-Catherine, France, de nationalité française, résidant professionnellement à 41 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

- Mme Ghizlane Gryp, née le 29 Août 1983, à Rouen, France, de nationalité française, résidant professionnellement à 41 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014164501/26.

(140185797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

Weinberg Real Estate Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 143.338.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 Septembre 2014.

Weinberg Real Estate S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014164460/13.

(140186537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Weinberg Real Estate Holding #2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 180.089.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 Septembre 2014.

Weinberg Real Estate S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014164461/13.

(140186539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Whitehall French RE 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 45.391,34.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 138.796.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 28 août 2014, a décidé d'accepter:

- la nomination avec effet au 18 août 2014 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Sam Agnew, ayant son adresse professionnelle au Peterborough Court, 133 Fleet Street, EC4A 2BB London, Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Marielle STIJGER

Gérante

Référence de publication: 2014164464/15.

(140187326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Weinberg Real Estate OPC Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 151.319.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 Septembre 2014.

Weinberg Real Estate S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014164469/13.

(140186540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Hagoth Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 89e, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 191.023.

STATUTS

L'an deux mil quatorze, le dix octobre

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Eschsur-Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Robert MACFARLANE, né le 8 août 1967 à Montréal (Canada), avec adresse professionnelle au 89^e, Parc d'Activités, L-8308 Capellen,

2. Monsieur Ataula Jean François KHAN, né le 11 janvier 1960 à Croydon (Royaume-Uni), avec adresse professionnelle au 89e, Parc d'Activités, L-8308 Capellen,

3. Monsieur David MAHON, né le 21 août 1963 à Dublin (Irlande), avec adresse professionnelle au 89e, Parc d'Activités, L-8308 Capellen,

Ici représentés par Madame Sabrina BURTAIRE, secrétaire de notaire, demeurant à String-Wendel, France, en vertu de procurations données à Capellen le 2 octobre 2014

Lesquelles procurations après avoir été signées «NE VARIETUR» par le Notaire et les comparants, resteront ci-annexée pour être formalisées avec le présent acte.

Lesquels comparants, tels que représentés, ont requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «HAGOTH Management».

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Mamer/Capellen.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la gestion d'organismes de titrisation.

En outre, la société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou tout autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société pourra également procéder à la réalisation de toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet ou de son but.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENT EUROS (EUR 12.500.-), divisé en cent-vingt (120) parts sociales sans valeur nominale, réparties comme suit:

1- Robert MACFARLANE	40
2- Ataula Jean François KHAN	40
3- David MAHON	40
Total des parts	120

Toutes les parts ont été intégralement libérées par un apport en nature d'une créance, tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social, ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

En cas de transmission pour cause de mort à des non associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

En cas de refus d'agrément, il est procédé comme prévu à l'article 6.

Art. 8. Les créanciers, ayant-droits ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière que ce soit dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat. Le ou les gérants peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi.

Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Art. 15. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés. Les associés pourront décider, à la majorité fixée par les lois afférentes, que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire ou distribué aux associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Disposition générale

Art. 17. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

165660

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 900,00.- EUR

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale et ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à trois.

2.- L'assemblée générale désigne en tant que gérants, pour une durée indéterminée,

a) Monsieur Robert MACFARLANE, né le 8 août 1967 à Montréal (Canada), avec adresse professionnelle au 89^e, Parc d'Activités, L-8308 Capellen,

b) Monsieur Ataulla Jean François KHAN, né le 11 janvier 1960 à Croydon (Royaume-Uni), avec adresse professionnelle au 89^e, Parc d'Activités, L-8308 Capellen,

c) Monsieur David MAHON, né le 21 août 1963 à Dublin (Irlande), avec adresse professionnelle au 89^e, Parc d'Activités, L-8308 Capellen,

3.- La société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants.

4.- Le siège social de la société est établi au 89^e, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand-duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Burtaire, Anja HOLTZ.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 octobre 2014 - EAC/2014/13803 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties pour servir à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 13 octobre 2014.

Référence de publication: 2014161530/130.

(140184089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Medtronic Global Holdings GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 191.031.

—
STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the seventh day of October.

Before Us Maître Marc Lecuit, notary public residing in Mersch.

THERE APPEARED:

Medtronic Holdings Limited, a limited company governed by the laws of Ireland, having its registered office at 25-28 North Wall Quay, Dublin 1, Ireland, registered with the Companies House of Dublin under company number 545333, hereby represented by Maître Faruk Durusu, avocat à la Cour, with professional address in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation (the «Articles») of a «société à responsabilité limitée» (private limited company) which such party declares to incorporate.

Form - Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée" (private limited company) (the "Company"), governed by the present Articles and by Luxembourg law and in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

Art. 2. The Company will exist under the name of "Medtronic Global Holdings GP S.à r.l.".

Art. 3. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire

by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares, and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, to any affiliated companies or to any other company being part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 4. The Company has its registered office in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers. The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles. The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration. The life of the Company does not come to an end by bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 6. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Share Capital - Shares

Art. 7. The issued capital of the Company is set at twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-) divided into twenty thousand (20,000) shares, with a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each, all of which are fully subscribed and paid up. In addition to the capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its nominal value (including any payment made on warrants attached to any shares, bonds, notes or similar instruments) is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve. Similarly, the Company may create a share premium account in order to receive the capital contributions made to the Company and not remunerated by shares of the Company.

Art. 8. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. The shares are freely transferable among the shareholders. Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting. Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Law shall apply. The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 9. The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted by unanimous decision of the shareholders. However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price, it being understood that the amount may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles. Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 10. The Company is administered by two class of managers designated as class A manager(s) and class B manager (s) respectively. The managers need not to be shareholders.

The managers shall be appointed, and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder.

The remuneration of the managers can be modified by a resolution taken at the same majority conditions. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum remove and replace any manager.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

The Company shall be bound by the joint signature of at least one class A manager and one class B manager.

The board of managers may sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The board of managers will determine its agent(s) power, duties and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency. The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 11. The managers do not contract in their functions any personal obligation concerning the commitments regularly taken by them in the name of the Company; as representatives of the Company, the managers are only responsible for the execution of their mandates.

Art. 12. The decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers. The board of managers shall choose from among its members a chairman. They may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers. The board of managers shall meet when convened by one manager. Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting. Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted. Notice can be given to each manager in writing or by fax, cable, electronic means or by any other suitable communication means. The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager. The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members - represented by at least 50% of class A managers - is present or represented by proxies and provided that at least two managers - with at least one class A manager - are physically present. Any other manager, in addition to the quorum, may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, or electronic means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager. Any and all managers, apart from those who are the quorum and must attend in person, may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by a majority of the managers present or duly represented, with a vote of at least one class A manager and one class B manager in favor of the decision. The establishment by the Company of offices and branches shall require the unanimous decision of the board of managers.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a board of managers' meeting. In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content. Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

The board meeting shall be held at least once a year (or each time a strategic decision relating to the Company is to be taken) at the registered office of the Company, or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg.

General meetings of shareholders

Art. 13. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing. If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in the municipality of the Company's registered office within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 14. General meetings of shareholders are convened by the board of managers, failing which by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company. Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 15 (fifteen) days prior to the date of the meeting. All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice. Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who need not be shareholder. Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company. If this quorum is not formed at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letter to a second meeting. At this second meeting, resolutions will be taken at the majority of voting shareholders whatever portion of capital may be represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority in number of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Annual Accounts

Art. 15. The Company's financial year begins on the 1st of May of each year and closes on the 30th of April of the following year.

Art. 16. Each year, as of 1st of May, the board of managers will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company. At the same time the board of managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 17. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account. If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 18. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be shareholder(s). Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following appointment. At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Where the thresholds determined by the Luxembourg laws are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises agréés) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company. Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital are decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth. The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 20. Notwithstanding the provisions of article nineteen, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available

reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 21. The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder (as the case may be) must agree on the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 22. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) which shall determine their powers and remuneration. When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 23. The Company is governed by the laws of Luxembourg.

Subscription - Payment

All the twenty thousand (20,000) shares have been entirely subscribed by the appearing party, named above, and fully paid up in cash, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin on the date of incorporation and shall end on April 30th, 2015.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named appearing party, representing the entirety of the subscribed capital, held a general meeting of the sole shareholder, and acknowledging being validly convened, passed the following resolutions:

1) The Company will be administered by the following managers:

i) Are appointed as class A managers:

- Mr. Andrej Grossmann, accountant, born on December 19th, 1975, in Berlin, Germany, professionally residing at l'Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Philippe van den Avenne, accountant, born on April 29th, 1972 in Beloeil, Belgium, professionally residing at l'Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

ii) Are appointed as class B managers:

- Mrs. Linda Harty, executive, born on August 12th, 1960 in Appleton, Wisconsin, United States of America, with professional address at 710 Medtronic Parkway, Minneapolis, MN 55432, United States of America; and

- Mr. Philip John Albert, executive, born on July 19th, 1965 in Spirit Lake, Iowa, United States of America, December, 26th, 1962, Michigan, USA, with professional address at 710 Medtronic Parkway, Minneapolis, MN 55432, United States of America.

The managers shall serve for an undetermined duration.

In accordance with article ten of the Articles, the Company shall be bound by the joint signature of at least one class A manager and one class B manager.

2) The Company shall have its registered office at 1, rue du Potager, L-2347 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holders, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le sept octobre.

Par-devant nous, Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch,

A COMPARU:

Medtronic Holdings Limited, une société à responsabilité limitée de droit irlandais ayant son siège social au 25-28 North Wall Quay, Dublin 1, Irlande, inscrite au registre des sociétés de Dublin sous le numéro de société 545333, représenté(e) par Maître Faruk Durusu, avocat à la Cour, résidant professionnellement à Bertrange, en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts (les «Statuts»).

Forme - Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

Art. 2. La société existera sous la dénomination «Medtronic Global Holdings GP S.à r.l.».

Art. 3. L'objet de la Société est l'acquisition de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou d'une quelconque autre manière des actions, parts ou autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôts et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par un émetteur public ou privé quel qu'il soit. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, excepté par voie d'offre publique. Elle peut émettre sous forme de placement privé uniquement, des titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société peut accorder tous crédits y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, aux entités affiliées et aux autres sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses entités affiliées. La Société peut en outre mettre en gage, transférer, nantir ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

La Société peut généralement employer toutes techniques ou instruments relatifs à ses investissements aptes à réaliser une gestion efficace de ceux-ci y compris toutes techniques ou instruments aptes à protéger la Société contre les risques de crédit, cours de change, taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut accomplir toutes opérations commerciales ou financières se rapportant directement ou indirectement aux domaines décrits ci-dessus dans le but de faciliter l'accomplissement de son objet social.

L'énumération qui précède est à comprendre au sens large et est purement énonciative et non limitative

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance. Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts. La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée. La faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 6. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique s'il y a lieu.

Capital social - Parts sociales

Art. 7. Le capital social émis de la Société est fixé à vingt mille dollars américains (20.000 USD) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (1 USD) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale (y compris tout paiement effectué sur des warrants attachés aux parts sociales, obligations, billets ou instruments similaires) seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale. De manière tout à fait similaire, la société pourra mettre en place un compte de prime d'émission servant à recevoir les apports non rémunérés par des titres.

Art. 8. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient. Les parts sociales sont librement cessibles

entre associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 9. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales. Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société ou de l'associé unique (selon le cas). Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où la Société dispose de sommes distribuables suffisantes eut égard au surplus du prix de rachat, étant entendu que le montant n'excédera pas les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social augmenté par les bénéfices reportés et les réserves disponible moins les pertes et les sommes devant être attribuées à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts. Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 10. La Société est gérée par deux classes de gérants désignés respectivement gérant(s) de classe A et gérant(s) de classe B. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés.

Les gérants sont nommés et leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix. La rémunération des gérants peut être modifiée par résolution de l'assemblée générale des associés prises dans les mêmes conditions de majorité. Les gérants peuvent être révoqués et remplacés à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes ou par une décision de l'associé unique.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

La société sera engagée par la signature conjointe d'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Le conseil de gérance peut subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de son/ces agent(s), la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat. Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 11. Les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires de la Société, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance. Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président. Il choisira également un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance. Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant. Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature même de cette urgence devant être déterminée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance. Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre. Les convocations peuvent être faites aux gérants par écrit ou par téléfax, câble, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié. Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut valablement être tenu et prendre des décisions si une majorité de ses membres - représentée par au moins 50% de gérants de classe A - est présente ou représentée par procurations et dans la mesure où au moins deux gérants - dont au moins un gérant de classe A- sont physiquement présents. Tout autre gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par téléfax, câble, ou par tout autre moyen de communication approprié, un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants. Une fois le quorum réuni, tout autre gérant est réputé assister à une réunion du conseil de gérance s'il intervient par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication jugé approprié et permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment. Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Sous réserve de ce qui est autrement prévu par les statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés, avec le vote d'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B en faveur de la décision. La Société peut établir des bureaux et des succursales sous réserve d'une décision unanime du conseil de gérance.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou deux gérants.

Les résolutions approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que des résolutions adoptées à une réunion du conseil de gérance. Dans un tel cas, les résolutions écrites peuvent être documentées par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu. Les résolutions écrites peuvent être transmises par courrier ordinaire, fax, câble, par moyen électronique, ou par tout moyen de télécommunication approprié.

Un conseil de gérance doit être tenu au moins une fois l'année (ou bien à chaque fois qu'une décision stratégique relative à la Société doit être prise) au siège social de la Société, ou en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg.

Assemblée générale des associés

Art. 13. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par téléfax, câble, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue dans la ville du siège social de la Société dans les six mois suivant la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés se tient dans le Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 14. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 15 (quinze) jours avant la date de l'assemblée. Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable. Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par téléfax, câble, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé. Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale, une seconde assemblée générale sera immédiatement convoquée par lettre recommandée. Lors de cette deuxième assemblée générale, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats concluent entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès-verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 15. L'exercice social de commence le 1 mai de chaque année et se termine le 30 avril de l'année qui suit.

Art. 16. Chaque année, à partir du 1^{er} mai, le conseil de gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du/des gérant(s), du/des commissaire(s) (s'il en existe) et du/des associé(s) envers la Société. Dans le même temps, le conseil de gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 17. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 18. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non. Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination. A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

Lorsque les seuils déterminés par les lois luxembourgeoises seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société. Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Les associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 20. Nonobstant les dispositions de l'article dix-neuf, l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance, décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi ou le cas échéant l'associé unique doivent donner leur accord à la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi qu'aux termes et conditions de celle-ci.

Art. 22. La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale ou par l'associé unique (selon le cas) qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération. La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 23. La Société est régie par les lois luxembourgeoises.

Souscription et libération

Toutes les vingt mille (20.000) parts sociales ont été souscrites par la partie comparante, ci-dessus nommée, et entièrement libérées par apport en numéraire, preuve en ayant été donnée au notaire.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 30 avril 2015.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros (1.500 EUR).

Résolution de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) La Société sera gérée par les gérants suivants:

i) Sont nommés gérants de classe A:

- Monsieur Andrej Grossmann, comptable, né le 19 décembre 1975 à Berlin, Allemagne, demeurant professionnellement à l'Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg; et
- Monsieur Philippe van den Avenne, comptable, né le 29 avril 1972 à Beloeil, Belgique, demeurant professionnellement à l'Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

ii) Sont nommés gérants de classe B:

- Madame Linda Harty, directrice, née le 12 août 1960 à Appleton, Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 710 Medtronic Parkway, Minneapolis, MN 55432, Etats-Unis d'Amérique; et
- Monsieur Philip John Albert, directeur, né le 19 juillet 1965 à Spirit Lake, Iowa, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 710 Medtronic Parkway, Minneapolis, MN 55432, United States of America.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article dix des Statuts, la société sera engagée par la signature conjointe d'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

2) Le siège social de la Société est établi au 1, rue du Potager, L-2347 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. DURUSU, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 13 octobre 2014. Relation: MER/2014/2142. Reçu soixante quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Beringen, le 17 octobre 2014.

Référence de publication: 2014161680/480.

(140184189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Sapphire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 124.458.

In the year two thousand and fourteen, on the second of October

Before Maître Karine REUTER, notary public residing in Pétange.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of SAPPHIRE S.à r.l. a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-2540 LUXEMBOURG, 15, rue Edward Steichen trade register of Luxembourg section B number 124.458,

incorporated by deed dated 8th of February, 2007, enacted by Maître André SCHWACHTGEN, notary public, residing in Luxembourg,

published in the Mémorial C, "Recueil Spécial des Sociétés et Associations", on the 23rd of April 2007, number 683, page 32,775.

There appeared:

ALEA IACTA EST (LUX) BV, having its registered office in L-2540 LUXEMBURG, 15, rue Edward Steichen trade register of Luxembourg section B number 85.762, acting as sole shareholder of the foresaid company,

here represented by Richel VAN WEIJ

by virtue of proxy.

The sole shareholder takes the following decisions:

First resolution

The sole shareholder decides to change the corporate object of the company, and to change article 2 of the articles of association which shall be read as follows:

“ Art. 2.

2.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management (by, among others, carrying out directors/managers mandates) and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other

company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

2.3. The Company may provide services, including, without limitation, management, accounting and administration services, to its affiliated companies.

2.4. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.”

Second resolution

The sole shareholder resolves to change article 8 of the articles of association, which shall be read as follows:

« **Art. 8.** The Company is managed by one or more managers, as appointed and/or removed by the sole member or, as the case may be, by the act of the members.

If more than one manager is appointed, they will constitute a Board of Managers, composed of one (1) or several class A managers (the Class A Managers, individually a Class A Manager) and one (1) or several class B managers (the Class B Managers, individually a Class B Manager).

The manager(s) need not be members of the Company. The manager(s) may be revoked at any time and for any reason whatsoever by the act of the member(s).

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided that the terms of this Article 8 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Laws or these Articles to the members fall within the scope of authority of the sole manager, or in the case of multiple managers, the Board of Managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and in the case of multiple managers, the company shall be bound by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board, within the limits of such power.

The single manager, or in the case of multiple managers, the Board of Managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or more agents.

The single manager, or in the case of multiple managers, the Board of Managers will determine each agent's scope of authority, responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of agency, and any other relevant conditions of the agencies.

In the case of multiple managers, the resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of all managers to be effective. A resolution of the Board of Managers may be adopted at a meeting of the Board of Managers or by a unanimous written resolution signed by all of the managers.

Any manager may participate in a meeting of the Board of Managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Any manager may call a meeting.

At least 24 hours advance written notice of any meeting of the Board of Managers shall be provided to each manager, except in the case of emergency or other urgency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice. Such notice may be delivered by hand, by mail or by facsimile transmission. No notice is required (i) if waived in writing by all managers, or (ii) all managers are present or represented at the meeting and they state to be duly informed of the agenda of the meeting.

The manager or managers, as the case may be, do not, by reason of their position(s) as manager(s), assume any personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company in compliance with these Articles and applicable provisions of the Laws.»

Third resolution

The sole shareholder revokes all managers and decides to appoint as managers:

as Class A Managers:

Walter VAN CAUWENBERGE, born on the 9th June 1957 in Mechelen (Belgium), professionally residing in B-1000 Brussels, 120 Chaussée de la Hulpe.

Ruben CLEMENT, born on the 11th November 1974 in Roeselare (Belgium), professionally residing in B-1000 Brussels, 120 Chaussée de la Hulpe.

As Class B Managers:

Wim RITS, born on 14th June 1970 in Merksem (Belgium), residing professionally in L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

Freddy DE PETTER, born on 29th August 1958 in Berchem (Belgium), residing professionally in L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail:

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mil quatorze, le

Par devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée
SAPPHIRE S.à r.l.

une société à responsabilité limitée, dont le siège social est établi à L-2540 LUXEMBURG, 15, rue Edward Steichen, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 124.458,

constituée suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 février 2007, publié au Mémorial C, "Recueil Spécial des Sociétés et Associations", en date du 23 avril 2007, numéro 683, page 32.775.

A COMPARU A CET EFFET:

ALEA IACTA EST (LUX) BV, ayant son siège social à L-2540 LUXEMBURG, 15, rue Edward Steichen, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 85.762, agissant en sa qualité d'associé unique de la prédite société, ici représentée par Richel VAN WEIJ.

en vertu d'une procuration sous seing privé.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de changer l'objet social de la société et par conséquent de changer l'article 2 des statuts afin de lui conférer dorénavant la teneur suivante:

“ Art. 2.

2.1. Le but de la Société est la prise de participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat ou échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, le développement, la gestion (par, entre autres, la prise en charge de mandats d'administrateurs / gérants) et le contrôle de toute société ou entreprise. Il peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine.

2.2. La Société peut emprunter sous toute forme, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé uniquement, à l'émission de titres, d'obligations et de tout type de titres de créance et de capitaux propres. La Société peut prêter des fonds, y compris, sans limitation, à ceux résultant des revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, céder, grever ou autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, et, en général, pour son propre bénéfice et celui de tout autre société ou personne. Pour éviter tout doute, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

2.3. La Société peut fournir des services, y compris, sans limitation, les services de gestion, de comptabilité et d'administration, de ses sociétés affiliées.

2.4. La Société peut utiliser toutes techniques et instruments permettant de gérer efficacement ses investissements et de se protéger contre les risques de crédit, les risques d'exposition au change de devise, les risques liés aux taux d'intérêt et d'autres risques.

2.5. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.»

Deuxième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 8 des statuts afin de lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et/ou révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

En cas de pluralité de gérants, ceux-ci forment un conseil de gérance, lequel sera alors composé de un ou plusieurs gérants de classe A et de un ou plusieurs gérants de classe B. Le(s) gérant(s) ne doi(ven)t pas nécessairement être associé(s) de la Société. Le(s) gérant(s) peu(ven)t être révoqué(s) à tout moment, pour quelque raison que ce soit par décision de l'associé unique ou des associés.

Vis-à-vis des tiers, le(s) gérant(s) possède(nt) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances, et pour réaliser et approuver tous actes et opérations en rapport avec l'objet social de la Société, moyennant respect des conditions de l'article 8 des présents statuts.

Tous les pouvoirs non expressément réservés aux associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée vis-à-vis de tiers par la signature individuelle du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B respectivement par la signature de toutes personnes auxquelles le conseil de gérance a donné de tels pouvoirs, le tout dans les limites des pouvoirs leur accordés.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance peuvent être adoptées lors d'une réunion du conseil ou par un écrit unanimement adopté et signé par tous les gérants.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par appel téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire, au cours duquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence de la personne à cette réunion.

Tout gérant peut convoquer une réunion.

Des convocations écrites pour chaque réunion du conseil de gérance doivent être adressées à chaque gérant au moins 24 heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, pour lesquels les circonstances justifiant l'urgence seront indiquées dans les convocations.

De telles convocations peuvent être délivrées en main propre, par mail ou par fax. Aucune convocation n'est requise (i) si tous les gérants y ont renoncé par écrit, ou (ii) si tous les gérants sont présents ou représentés à la réunion et ont été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion.

Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, en accord avec les présents statuts ou les dispositions légales applicables.»

Troisième résolution

L'associé unique révoque tous les gérants actuellement en fonction et nomme à la fonction de gérants:

Comme gérants de classe A:

Walter VAN CAUWENBERGE, né le 9 juin 1957, à Mechelen (Belgique), demeurant professionnellement à B-1000 Bruxelles, 120 Chaussée de la Hulpe

Ruben CLEMENT, né le 11 novembre 1974, à Roeselare (Belgique), demeurant professionnellement à B-1000 Bruxelles, 120 Chaussée de la Hulpe

Comme gérants de classe B:

Wim RITS, né le 14 juin 1970 à Merksem (Belgique), demeurant professionnellement à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen

Freddy DE PETER, né le 29 août 1958 à Berchem (Belgique), demeurant professionnellement à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Référence de publication: 2014161845/206.

(140183435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Griffon Capital S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 191.040.

—
STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the ninth of October,

Before us Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED

Mr Blaise YERLY residing at Chemin des Plantaz 7, CH-1070 PUIDOUX (Switzerland),

here represented by Sara LECOMTE, private employee, professionally residing in Luxembourg by virtue of a proxy given privately to her in Luxembourg on 24 September 2014, which will remain annexed to the present deed.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a family asset management company (Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF in a shortened form) which it forms:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established by the single shareholder a Société Anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, and completed by the law dated 11th May 2007 concerning the family asset management company (Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF in a shortened form) and by the present articles of Incorporation.

The Company exists under the name of "GRIFFON CAPITAL S.A., SPF".

Art. 2. The registered office of the company is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might compromise with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The sole object of the Company is the acquisition, the holding, the management and the realization of financial assets, within the meaning of the Law of 5 August 2005 on Financial Guarantee Contracts, as well as of cash monies and assets of any nature held in a bank account, excluding any commercial activity.

Financial assets according to the Law of 5 August 2005 on Financial Guarantee Contracts consist in (a) any transferable securities including, in particular, shares and other titles equivalent to shares, shares of undertakings for collective investment, bonds and debentures and any other form of proof of debt, certificates of deposit, notes, and bills of exchange; (b) securities conferring the right to acquire shares, bonds and debentures and other stocks by way of subscription, purchase or exchange; (c) forward financial instruments and securities conferring the right to a settlement in cash (except payment instruments); including money market instrument; (d) any other title representing property rights, claims or transferable securities; (e) any underlying instrument (be they related to indexes, raw materials, precious metals, foodstuff, metals, commodities or other goods or risks); (f) any claim related to the items listed under (a) to (e) and any right concerning these items or related to them, whether these instruments are materialized or dematerialized, transferable by way of crediting on an account or by negotiation, bearer instruments or registered securities, endorsable or not, and irrespective of the applicable law.

The Company may take any supervision measures, may carry out any transactions, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes but only under the condition that the Company does not involve itself in the management of its shareholdings companies, within the meaning of the SPF Law.

The Company is submitted to the law of 11 May 2007 relative to the establishment of a family asset management companies (law of 11 May 2007 relative to the establishment of a family asset management company ("SPF")).

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at two hundred and fifty thousand Swiss franc (CHF 250.000,-) represented by two hundred and fifty thousand (250.000) shares with a par value of one Swiss franc (CHF 1,-) each.

An eligible investor within the meaning of this law is any person as follows:

- a) an individual acting within the context of managing his/her private asset or
- b) a asset management entity acting exclusively in the interests of the personal estate of one or several individuals, or
- c) an intermediary acting on behalf of the investors referred to in a) or b) of this paragraph.

Each investor must declare his/her eligibility in writing addressed to the domiciliary agent or, failing this, to the directors of the SPF.

The securities issued by an SPF may not be the object of a public issue nor may they be admitted to listing on a stock exchange.

The capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law of 10 August 1915, purchase its own shares.

Title III. - Management

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the composition of the Board of Directors may be limited to one member (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the Law.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six (6) years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders.

They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company.

If there is only one Director, all such powers shall be reserved to the Sole Director.

Art. 9. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case if a managing director has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such

daily management and affairs, bound by the sole signature of the managing director, but only within the limits of such power.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

Art. 12. The company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Any general meeting shall be convened in compliance with the Law.

The general meeting shall be convened by means of the shareholders representing ten per cent (10 %) of the corporate capital.

In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Title IV. - Supervision

Art. 13. The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six (6) years.

Title V. - General meeting

Art. 14. The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the last Tuesday of the month of May at 11.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on the first (1st) of January and shall terminate on the thirty first (31st) of December of each year.

Art. 16. After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the Company. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of Company, but

it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General provisions

Art. 18. As regards the matters which are not specified in the present articles, the parties refer and submit to the provisions of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies and to the laws modifying it and the law of the 11 May 2007 concerning the family asset management company, Société de Gestion de Patrimoine Familial (SPF)."

Transitory provisions

1) The first business year shall begin on the date of incorporation of the company and shall end on the 31 December 2014.

2) The first annual general meeting shall be held in 2015.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, Mr Blaise Yerly, represented as stated hereabove, declares to subscribe the two hundred and fifty thousand (250.000) shares.

All the shares have been paid up by payment in cash, so that the amount of two hundred and fifty thousand Swiss franc (CHF 250.000.-) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of 10 August 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand six hundred euros (EUR 1,600.-).

Extraordinary general meeting

The above named person acting as sole shareholder of the Company, has immediately taken the following resolutions:

1.- The number of directors is set at three and the number of auditors at one.

2.- The following are appointed directors:

- Mr Pierre Goffinet, residing professionally at 370, Route de Longwy, L-1940 Luxembourg.
- Mr Dominique Fontaine, residing at 78, rue du Castel, B-6700 Arlon
- Mr Claude Schroeder, residing at 498, Route de Thionville, L-5886 Alzingen

3.- Has been appointed statutory auditor:

Stratego International, a Société à responsabilité limitée, having its registered office at 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés_Luxembourg under section B number 45163.

4.- Their terms of office will terminate immediately after the annual meeting of shareholders of the year 2020.

5.- The registered office of the company is established at 370, route de Longwy L-1940 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows the English language, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the representative of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le neuf octobre,

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU

Mr. Blaise YERLY, résidant au Chemin des Plantaz 7, CH-1070 PUIDOUX (Suisse),
ici représenté par Sara LECOMTE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une
procuration sous seing privé, lui-délivrée à Luxembourg en date du 24 septembre 2014.

Laquelle procuration restera annexée aux présentes, signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant.

Lequel comparant, représenté tel qu'indiqué, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte
constitutif d'une Société Anonyme de gestion de Patrimoine Familiale qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts
comme suit:

«Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par l'actionnaire unique une société anonyme (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché
de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée et telles
que complétées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») et
par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «GRIFFON CAPITAL S.A., SPF».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité
normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège
social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anor-
males.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée
à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances
données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. L'objet unique de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation des actifs financiers, dans
le sens de la loi du 5 Août 2005 sur les contrats de garantie financière, ainsi que des fonds de trésorerie et des actifs de
toute nature détenus sur un compte en banque, à l'exclusion de toute activité commerciale.

Les actifs financiers en fonction de la loi du 5 Août 2005 sur les contrats de garantie financière consistant en (a) toutes
valeurs mobilières, y compris, en particulier, les actions et autres titres équivalents à des actions, les actions d'organismes
de placement collectif, les obligations et les titres obligataires et/ou tout autre document attestant de créance sous toutes
formes, les certificats de dépôt, billets à ordre et lettres de change; (b) les titres conférant le droit d'acquies des actions,
des obligations et des titres obligataires et les autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange; (c) les instru-
ments financiers à terme et de valeurs mobilières donnant le droit à un règlement en espèces (à l'exception des
instruments de paiement), y compris instruments du marché monétaire; (d) tout autre titre représentant des droits de
propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tout instrument sous-jacent (qu'ils soient liés à des indices, matières
premières, métaux précieux, produits alimentaires, métaux, matières premières ou autres biens ou risques); (f) toute
réclamation relative à des points énumérés aux points (a) à (e) et tout droit sur ces éléments ou qui leur sont liés, si ces
instruments sont matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par voie de crédit sur un compte ou par voie de négo-
ciation, les instruments au porteur ou titres nominatifs, endossables ou non, et ce, quelle que soit la loi applicable.

La Société peut prendre toutes mesures de contrôle, peut effectuer toutes opérations, que la Société jugera utiles à
l'accomplissement de son objet, sous réserve que la Société ne s'immisce pas dans la gestion de ses sociétés de partici-
pations, au sens de la Loi sur les SPF.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille francs suisses (CHF 250.000,-) représenté par deux cent
cinquante mille (250.000) actions d'une valeur nominale de un franc suisse (CHF 1,-) chacune.

Les actions sont détenues par les investisseurs plus amplement définis ci-après.

Est considéré comme investisseur éligible au sens de la Loi:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes
physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de
la SPF.

Les titres émis par une SPF ne peuvent faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de
valeur.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société sont nominatives ou au porteur au choix des actionnaires.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, racheter ses propres actions.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'Administrateur Unique, tous ces pouvoirs seront réservés à cet Administrateur Unique.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant aux moins dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier mardi du mois de mai à 11 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»), trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2015.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, Mr. Blaise Yerly, représenté comme mentionné ci-avant, déclare souscrire les deux cent cinquante mille (250.000) actions.

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de deux cent cinquante mille francs suisses (CHF 250.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Sont nommés administrateurs:
 - M. Pierre Goffinet, demeurant professionnellement au 370, Route de Longwy, L-1940 Luxembourg
 - M. Dominique Fontaine, demeurant au 78, rue du Castel, B-6700 Arlon
 - M. Claude Schroeder, demeurant au 498, Roue de Thionville, L-5886 Alzingen
3. Est nommé commissaire aux comptes: Stratego International, une Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés_Luxembourg sous section B numéro 45163.
4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2020.
5. Le siège social de la société est fixé au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 octobre 2014. Relation: LAC/2014/47897. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Référence de publication: 2014161513/405.

(140184310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Tersicore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 191.039.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the seventh day of October.

Before us, Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary residing in Luxembourg, the Undersigned.

There appeared:

C Holding Srl, a company duly incorporated under the laws of Italy, having its registered office at Via Luigi Carlo Farini, 6 CAP 401, Bologna, Italy, and registered with the Camera di Commercio Industria Artigianato e Agricoltura di Bologna under the number REA BO 511354 and code fiscal under number 13283740150, here represented by Flora Gibert private employee, residing professionally at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, L-1450 Luxembourg, Grand-duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal on October 3, 2014, and

Which, initialed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, have requested the officiating notary to draw up the following articles of incorporation of a securitization company (société anonyme de titrisation) which it declared to organize.

Chapter I. - Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name.

1.1. There exists a public limited liability company (société anonyme) (the “Company”) which is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Company Law) and the law of 22 March 2004 on securitisation (the “Securitisation Law”), as well as by the present articles of association (hereafter the “Articles”).

1.2. The Company exists under the firm name of TERSICORE S.A.

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The board of directors of the Company is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the Company’s registered office.

2.2. Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the Company’s registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company’s nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg corporation. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the board of directors of the Company.

Art. 3. Object.

3.1. The Company may enter into any type of securitisation transactions within the meaning of the Securitization Law and in particular it may invest in a portfolio of obligations (including but not limited to synthetic securities obligations), debt or equity securities or any other securities or financial instruments, including but not limited to bonds, notes, stock, claims and loans and to enter into any kinds of agreements relating thereto.

3.2. The Company may further issue shares, notes, bonds and any kind of debt and/or equity securities whose value or yield is linked to specific Compartments (as defined below), assets or risks, or whose repayment is subject to the repayment of other instruments, certain claims or certain categories of shares or securities.

3.3. The Company may borrow in any form and lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

3.4. The Company may give guarantees and grant pledges, mortgages or any other types of security interests over all or some of its assets within the limits of the Securitisation Law.

3.5. The Company may freely dispose of, and assign, its assets on such terms as determined by the board of directors, provided however that where such assets are related to one or more specific Compartments of the Company, such assets may only be assigned on the terms and subject to the conditions set out in resolutions of the board of directors creating such Compartment or Compartments, as such resolutions may be amended from time to time.

3.6. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

3.7. The Company may carry out any commercial or financial transactions which relate directly or indirectly to the foregoing objects.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Capital. The subscribed capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), divided into three hundred ten (310) registered shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, fully paid up (by 100%).

The shares are in registered form and may be converted into bearer shares upon the request of their holder.

A register of registered shares shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions will consist of copies of the shareholders’ register, signed by two directors of the Company.

Art. 6. Modification of Capital.

6.1. The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending these Articles.

6.2. The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Company Law.

Art. 7. Compartments.

7.1. The board of directors may create one or more compartments within the Company (the 3Compartments3). Each Compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the board of directors creating such Compartment, correspond to a distinct part of the assets and liabilities of the Company. The resolution of the board of directors creating one or more Compartments, or amending the same, shall be binding as of the date of such resolutions against any third party.

7.2. As between shareholders and creditors, each Compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of shareholders and creditors of the Company that (i) have, when coming into existence, been designated as relating to a Compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment are, except if otherwise provided for in the resolution of the board of directors having created the relevant Compartment, strictly limited to the assets of that Compartment and the assets of that Compartment shall be exclusively available to satisfy such shareholders and creditors. Creditors and shareholders of the Company whose rights are not related to a specific Compartment shall have no rights to the assets of any Compartment.

7.3. Unless otherwise provided for in the resolution of the board of directors having created a specific Compartment, no resolutions of the board of directors may be taken to amend the resolution having created such Compartment or to take any other decision directly affecting the rights of the shareholders or creditors whose rights relate to such Compartment, including any decision to liquidate the shares related to such Compartment, without the prior approval of the shareholders or creditors whose rights relate to the relevant Compartment. Any decisions of the board of directors taken in breach of this article shall be void.

7.4. Each Compartment of the Company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another Compartment or of the Company itself.

Chapter III. - Directors, Board of Directors, Statutory Auditors

Art. 8. Board of Directors.

8.1. The Company is managed by a board of directors, consisting of at least three members, who need not be shareholders. A legal entity may be a member of the board of directors.

8.2. The directors are appointed by the annual general meeting for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for 6 years from the date of his election.

8.3. In the event of vacancy of a member of the board of directors of the Company appointed by the general meeting of shareholders because of death, retirement or otherwise, the remaining directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 9. Meetings of the board of directors.

9.1. The board of directors may elect a chairman from among its members. The first chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the chairman is unable to be present, he will be replaced by a director elected for this purpose from among the directors present at the meeting.

9.2. The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

9.3. The board of directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. All decisions by the board of directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the chairman has a casting vote.

9.4. The directors may deliberate by conference call and cast their votes by circular resolution. They may also cast their votes by letter, facsimile, e-mail, cable or telex, the three last ones confirmed by letter.

9.5. The minutes of a meeting of the board of directors shall be signed by all directors present at the meeting. Extracts shall be certified by any two directors.

Art. 10. General powers of the board of directors. Full and exclusive powers for the administration and management of the Company are vested in the board of directors and/or any director of the Company, which is competent to determine all matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles.

Art. 11. Delegation of powers.

11.1. The board of directors may delegate the day-to-day management of the Company's business, in its widest sense, to directors or to third persons, who need not be shareholders of the Company.

11.2. Delegation of the day-to-day management to a director of the Company is subject to prior authorisation by the general meeting of shareholders.

11.3. The first managing director (administrateur-délégué) may be appointed by the first general meeting of shareholders.

11.4. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 12. Representation of the Company. In all circumstances, the Company shall be bound by the joint signature of two directors of the Company or by the single signature of the delegate director or by the signature of any person to whom such signatory power has been delegated by any director, acting individually.

Art. 13. Independent Auditor.

13.1. The accounts of the Company shall be audited by one or more independent auditors to be appointed by the board of directors.

13.2. The duration of the term of the appointment of an independent auditor is determined by the board of directors.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

Art. 14. Powers of the general meeting of shareholders.

14.1. The general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

14.2. Unless otherwise provided by law, all decisions by the general meeting shall be taken by simple majority of votes.

Art. 15. Place and date of the annual general meeting of shareholders. The annual general meeting is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the first Monday of July at 2.00 p.m. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

Art. 16. Other general meetings of shareholders. The board of directors or the statutory auditor(s) may convene other general meetings of shareholders. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one fifth of the capital of the Company.

Art. 17. Votes. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting of shareholders, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing or by telegram, telex or telefax.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior written notice or publication.

Chapter V. - Business year, distribution of profits

Art. 18. Business year.

18.1. The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

18.2. The board of directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting to the independent auditor(s) who shall make a report containing comments on such documents.

18.3. On separate accounts (in addition to the accounts held by the Company in accordance with the Company Law and normal accounting practice), the board of directors shall determine at the end of each financial year, a result of each Compartment to be determined as follows:

The result of each Compartment will consist in the balance of all income, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to the relevant Compartment (including capital gains, liquidation surplus, dividend distribution) and the amount of the expenses, losses, taxes and other transfers of funds incurred by the Company during its exercise and which can regularly and reasonably be attributed to the management and operation of such Compartments (including fees, costs, corporate income tax on capital gain, expenses relating to dividend distribution).

The shareholders will approve such separate accounts simultaneously with the accounts held by the Company in accordance with the Company Law and normal practice.

18.4. All income and expenses not attributed to any specific Compartment shall be allocated to all the Compartments of the Company on a pro rata basis or other reasonable manner determined by the board of directors.

Art. 19. Distribution of profits. Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, Liquidation.

20.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be shareholders, appointed by resolution of the general meeting of shareholders, which will determine the powers and remuneration of the liquidators. Unless otherwise provided in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers available under applicable law for the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company. Any liquidation of the Company must be conducted in accordance with article 7 on a Compartment by Compartment basis.

20.2. The surplus resulting from the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company on a Compartment by Compartment basis shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares of each Compartment held by them.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 21. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Company Law and the Securitisation Law of 22 March 2004.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established, the above-named party have subscribed for the 310 shares as follows:

C Holding Srl	310 shares
Total	310 shares

All these shares have been fully paid up, so that the sum of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of this deed and end on 31st December 2015.

The first annual general meeting shall be held on the first Monday of July at 2.00 p.m in 2016.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about one thousand three hundred Euros.

Resolution of the Sole Shareholder

First resolution

The sole shareholder resolved to establish the registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The sole shareholder resolved to set at 3 (three) the number of Directors and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- Mr. Fabio MASTROSIMONE, born on 13 February 1978 in Roma, Italy, having his professional address at 11-13, Boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
- Mr. Eddy DOME, born on August 16, 1965 in Waremmé (Belgium), residing professionally at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
- Mr. Nicolas MEINGUET, born on 24 July 1984 in Arlon, Belgium, having his professional address at 11-13, Boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Third resolution

The sole shareholder resolved to set at one (1) the number of independent auditor and resolve to appoint, with immediate effect, the following for duration of 6 (six) years:

- Artemis Audit & Advisory S.à r.l., a limited liability company having its registered address at 25 A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies Register under number B 166716.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze le sept octobre

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

C Holding Srl, une société constituée sous les lois de l'Italie, ayant son siège social au Via Luigi Carlo Farini, 6 CAP 401, Bologna, Italy, enregistrée à l'Camera di Commercio Industria Artigianato e Agricoltura di Bologna under the number REA BO 511354 and code fiscal under number 13283740150, ici représenté par Flora Gibert employée privée, avec adresse professionnelle au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration daté du 3 octobre 2014, et

laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme de titrisation qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination.

1.1. Il est établi une société anonyme (la «Société») qui est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi sur les Sociétés») et par la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (la «Loi sur la Titrisation»), ainsi que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

1.2. La Société adopte la dénomination TERSICORE S.A.

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration de la société est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration de la Société.

Art. 3. Objet.

3.1. La Société peut conclure tout type d'opérations de titrisation conformément à la Loi sur la Titrisation et en particulier, pourra investir dans un portefeuille d'obligations (incluant, mais non limité à des valeurs mobilières synthétiques), créances ou valeurs mobilières ou toute autre garantie ou instrument financier, incluant, mais non limité à des obligations, actions, billets à ordre, créances, prêts et de conclure toute sorte de contrats en relation.

3.2. La Société pourra émettre des actions, obligations, billets à ordre et toute sorte de titres représentatifs d'emprunts et/ou de capital dont la valeur ou le rendement sont fonction d'un Compartiments spécifique (tels que définis ci-dessous), d'actifs ou de risques, ou dont le remboursement est subordonné au remboursement d'autres titres, de certaines créances ou de certaines catégories d'actions.

3.3. La Société pourra emprunter sous toute forme et prêter des fonds incluant les produits de toute valeur mobilière ou créance prêtée ou émise par ses filiales, société affiliée ou tout autre société.

3.4. La Société pourra également consentir des garanties et des gages ou toutes autres sûretés sur tout ou partie de ses avoirs dans les limites de la Loi sur la Titrisation.

3.5. La Société pourra librement disposer de, et céder, ses biens aux conditions établies par le conseil d'administration, à condition cependant que lorsque ces biens sont liés un ou plusieurs Compartiments de la Société, ces biens pourront seulement être cédés selon les conditions établies par les résolutions du conseil d'administration créant ce Compartiment ou ces Compartiments et telles que modifiées de temps en temps.

3.6. La Société pourra, d'une manière générale, employer toutes techniques et utiliser tous instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre le risque crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.7. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales ou de transactions financières qui directement ou indirectement se rattachent aux objets ci-dessus.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. - Capital

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en trois cents dix (310) actions nominatives d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées (à raison de 100%).

Les actions sont nominatives et pourront être converties en actions au porteur à la simple demande de leur détenteur.

Un registre d'actions nominatives est conservé au siège social de la Société, où il pourra être consulté par tous actionnaires. Ce registre contient toutes informations requises par l'article 39 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. La propriété des actions nominatives est établie par l'inscription dans ledit registre. Les certificats attestant de ces inscriptions seront constitués par une copie du registre, signés par deux administrateurs.

Art. 6. Modification du capital social.

6.1. Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

6.2. La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la Loi sur les Sociétés.

Art. 7. Compartiments.

7.1. Le conseil d'administration pourra créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société (le «Compartiment» ou les «Compartiments»). Sauf disposition contraire prévue par les résolutions du conseil d'administration créant un tel Compartiment, chaque Compartiment devra correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société. Les résolutions du conseil d'administration créant un ou plusieurs Compartiments, ainsi que toutes modifications subséquentes, seront liantes vis-à-vis des tiers, à compter de la date des résolutions.

7.2. Entre les actionnaires et les créanciers, chaque Compartiment de la Société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des actionnaires et créanciers de la Société qui (i) lorsqu'ils sont entrés en existence, ont été désignés comme rattaché à un Compartiment ou qui (ii) sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un Compartiment sont, sauf disposition contraire prévue par les résolutions du conseil d'administration créant ce Compartiment, strictement limités aux avoirs de ce Compartiment et les avoirs de ce Compartiment seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces actionnaires et créanciers. Les créanciers et actionnaires de la Société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un Compartiment déterminé de la Société n'auront aucun droit aux avoirs d'un quelconque Compartiment.

7.3. Sauf disposition contraire prévue par les résolutions du conseil d'administration ayant créé un Compartiment, aucune résolution du conseil d'administration ne pourra être prise pour modifier les résolutions ayant créées un tel Compartiment ou pour prendre toute autre décision affectant directement les droits des actionnaires ou créanciers dont les droits sont rattachés à un tel Compartiment sans le consentement préalable des actionnaires ou créanciers dont les droits sont rattachés à ce Compartiment. Toute décision prise par le conseil d'administration en violation de cette disposition sera nulle.

7.4. Chaque Compartiment de la Société pourra être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre Compartiment ou de la Société elle-même.

Chapitre III. - Administrateurs, Conseil d'administration, Commissaires

Art. 8. Conseil d'administration, administrateur, commissaire aux comptes.

8.1. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Une personne morale peut être membre du conseil d'administration.

8.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Dans l'hypothèse où un administrateur est élu sans précision de la durée de son mandat, il est dit avoir été élu pour une durée de 6 ans à compter de la date de son élection.

8.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale des actionnaires pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 9. Réunions du conseil d'administration.

9.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

9.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

9.3. Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

9.4. Les administrateurs peuvent délibérer par conférence téléphonique et peuvent émettre leur vote par voie circulaire. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, message électronique, télégramme ou télex, le dernier étant à confirmer par écrit.

9.5. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 10. Pouvoirs généraux du conseil d'administration. Le conseil d'administration et/ou tout administrateur est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Délégation de pouvoirs.

11.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la Société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société.

11.2. La délégation de la gestion journalière à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

11.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

11.4. Il peut aussi conférer des pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui ne doit pas être un administrateur, et peut nommer et révoquer tous les agents et employés et déterminer leurs rémunérations.

Art. 12. Représentation de la Société. En toutes circonstances, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature simple de l'administrateur-délégué ou par la signature de toute autre personne à laquelle le pouvoir de signature aura été délégué par tout administrateur de la Société, agissant seul.

Art. 13. Commissaire.

13.1. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par le conseil d'administration de la Société.

13.2. La durée du mandat des commissaires est fixée par le conseil d'administration de la Société.

Chapitre IV. - Assemblée générale des actionnaires

Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

14.1. L'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

14.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 15. Date et lieu de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le premier lundi du mois de juillet à 14.00 heures. L'assemblée générale ordinaire peut être tenue à l'étranger si le conseil d'administration considère de manière absolue et définitive que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 16. Autres assemblées générales des actionnaires. Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit ou par télégramme, télex ou fax.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable ou publication.

Chapitre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 18. Année sociale.

18.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

18.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

18.3. Sur des comptes séparés (en plus des comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les Sociétés et la pratique comptable courante), le conseil d'administration déterminera à la fin de chaque année sociale un résultat pour chaque Compartiment comme suit:

Le résultat de chaque Compartiment sera le solde entre tous les revenus, bénéfiques ou autres produits payés ou dus, sous quelque forme que ce soit, et relatifs à un Compartiment déterminé (y compris les plus-values, bonis de liquidation, distributions de dividendes) et le montant des dépenses, pertes, impôts ou autres transferts de fonds encourus par la Société pendant son exercice et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion et au fonctionnement de ce Compartiment (y compris les honoraires, coûts, impôts sur plus-values, dépenses relatives à la distribution de dividendes).

Les actionnaires approuveront ces comptes séparés simultanément avec les comptes sociaux de la Société conformément à la Loi sur les Sociétés et aux usages.

18.4. Tous revenus et dépenses non attribués à un Compartiment déterminé seront alloués à tous les Compartiments proportionnellement aux actions émises dans chaque Compartiment ou de toute autre manière raisonnable déterminée par le conseil d'administration.

Art. 19. Répartition des bénéfices. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, liquidation.

20.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par résolution de l'assemblée générale des actionnaires qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution des actionnaires ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus qui leur sont confiés par la loi applicable pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société. Toute liquidation de la Société doit être conduite conformément à l'article 7 sur les Compartiments sur une base par compartiment.

20.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sur un Compartiment ou une base par compartiment sera distribué aux actionnaires proportionnellement au nombre d'actions détenues par chacun d'eux dans chaque Compartiment.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 21. Loi applicable. Tous les points non couvert par ces Statuts seront déterminés conformément à la Loi sur les Sociétés et la Loi sur la Titrisation du 22 mars 2004.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 31 actions comme suit:

C Holding Srl	310 actions
Total	310 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Dispositions transitoires

La première année commencera à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2015.

La première assemblée générale annuelle se tiendra le premier lundi du mois de juillet 2016.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telles que modifiée, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille trois cents Euros.

Résolutions de l'associé unique

Première résolution

L'associé unique a décidé d'établir le siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé de fixer à 3 (trois) le nombre d'administrateurs et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

- M. Fabio MASTROSIMONE, né le 13 février 1978 à Rome, Italie, ayant son adresse professionnelle au 11-13, Boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg;

- M. Eddy DOME, né le 16 août 1965 à Waremme, Belgique, résidant professionnellement au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg

- M. Nicolas MEINGUET, né le 24 juillet 1984 à Arlon, Belgique, ayant son adresse professionnel au 11-13, Boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg.

Troisième résolution

L'actionnaire unique a décidé de fixer à un (1) le nombre de réviseur d'entreprise agréé et décider de nommer, avec effet immédiat, la suite pour une durée de six (6) ans:

- Artemis Audit & Advisory S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 25 A, Boulevard Royal, L-2449; Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Luxembourg Commerce et des Sociétés sous le numéro B 166716.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 octobre 2014. Relation: LAC/2014/47305. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Référence de publication: 2014161961/459.

(140184317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

HRB Global Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 180.974.

In the year two thousand and fourteen, on the first of October.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

HRB US International Holdings LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of the state of Delaware, United-States of America, having its principal business place at One H&R Block Way, Kansas City, Missouri 64105, United-States of America, registered with the Delaware Secretary of State under number 5435769,

here represented by Mr. Gianpiero Saggi, having his professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, initialed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to this deed for registration purposes.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") holding all the issued shares representing the entire share capital of HRB Global Holdings S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under Luxembourg laws, having its central administration in the Grand Duchy of Luxembourg and its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 180974, incorporated by a deed of the undersigned notary, dated 3 October 2013, and whose articles of association have last been amended by a deed of the undersigned notary dated 31 December 2013 (the "Company").

II. The Company's share capital is set at seven million seventy thousand United States dollars (USD 7,070,000) represented by seven hundred seven thousand (707,000) shares, having a nominal value of ten United States dollars (USD 10.-) each, fully paid-up.

III. The Sole Shareholder then adopted the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of eighty thousand United States dollars (USD 80,000) to raise it from its current amount of seven million seventy thousand United States dollars (USD 7,070,000) to the amount of seven million one hundred fifty thousand United States dollars (USD 7,150,000)

by the issuance of eight thousand (8,000) new shares, having a nominal value of ten United States dollars (USD 10) each, which shall be subscribed and fully paid up by the Sole Shareholder.

Subscription - payment

The Sole Shareholder declared (i) to subscribe for the eight thousand (8,000) new shares, having a nominal value of ten United States dollars (USD 10) each and (ii) to fully pay them up by a contribution in cash in an amount of eighty thousand United States dollars (USD 80,000).

Therefore, the amount of eighty thousand United States dollars (USD 80,000) is henceforth at the disposal of the Company, evidence of which has been duly given to the undersigned notary.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the Company's articles of association to reflect the above resolution. Consequently, Article 5, first paragraph, of the Company's articles of association is amended to read as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The share capital is set at seven million one hundred fifty thousand United States dollars (USD 7,150,000) represented by seven hundred fifteen thousand (715,000) shares, having a nominal value of ten United States Dollars (USD 10) each, fully paid-up."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of these resolutions are estimated at EUR 1400.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, this deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person, it is stated that in case of discrepancy between the English and the French versions, the English version will be prevailing.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, the proxy-holder signed this deed, together with the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le 1^{er} octobre.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

HRB US International Holdings LP, une limited partnership de droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, dont les bureaux sont établis One H&R Block Way, Kansas City, Missouri 64105, Etats-Unis d'Amérique, inscrite auprès du Secretary of State du Delaware sous le numéro 5435769,

ici représentée par Monsieur Gianpiero Saggi, ayant son adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrées avec elle.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte de ce qui suit:

I. La comparante est l'associé unique ("l'Associé Unique") détenant toutes les parts sociales représentant la totalité du capital de HRB Global Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son administration centrale au Grand-Duché de Luxembourg et dont le siège social est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180974, constituée par un acte du notaire instrumentant du 3 octobre 2013 et dont les statuts ont été modifiés dernièrement par un acte du notaire instrumentant daté du 31 décembre 2013 (la "Société").

II. Le capital de la Société est fixé à sept millions septante mille dollars américains (7.070.000 USD), représenté par sept cent sept mille (707.000) parts sociales, d'une valeur nominale de dix dollars américains (10 USD) chacune, entièrement libérées.

III. L'Associé Unique a ensuite adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital de la Société à concurrence d'un montant de quatre-vingt mille dollars américains (80.000 USD),

afin de le porter de son montant actuel de sept millions septante mille dollars américains (7.070.000 USD) à un montant de sept millions cent cinquante mille dollars américains (7.150.000 USD),

par l'émission de huit mille (8.000) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale de dix dollars américains (10 USD) chacune, qui seront intégralement souscrites et libérées par l'Associé Unique.

Souscription - paiement

L'Associé Unique déclare (i) souscrire les huit mille (8.000) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale de dix dollars américains (10 USD) chacune, et (ii) les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de quatre-vingt mille dollars américains (80.000 USD).

Dès lors, la somme de quatre-vingt mille dollars américains (80.000 USD) se trouve dès à présent à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été dûment justifié devant le notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les statuts de la Société afin de les mettre en concordance avec la résolution adoptée ci-avant.

Par conséquent, l'article 5, premier paragraphe, des statuts de la Société est modifié pour se lire comme suit:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à sept millions cent cinquante mille dollars américains (7.150.000 USD), représenté par sept cent quinze mille (715.000) parts sociales, d'une valeur nominale de dix dollars américains (10 USD) chacune, entièrement libérées."

Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes résolutions à environ EUR 1400.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et de préciser qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 octobre 2014. LAC/2014/47470. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Référence de publication: 2014161547/115.

(140184204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Stanton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 120.392.

L'an deux mille quatorze, le neuf octobre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "STANTON S.A.", avec siège social à L-1258 Luxembourg, 4 rue Jean-Pierre Brasseur, constituée par acte du notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 6 septembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2222 du 28 novembre 2006, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Emmanuelle FRATTER, juriste, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Emmanuelle FRATTER prénommée.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification des statuts pour y inclure la possibilité d'avoir un administrateur unique;
2. Modification subséquente des articles 6 et 10 des statuts qui devront se lire comme suit:

« **Art. 6.** La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé au moins de trois administrateurs, actionnaires ou non. Ils seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et ils seront rééligibles.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée

par un administrateur unique ("Administrateur Unique") exerçant les pouvoirs du conseil d'administration, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire.

Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé, à tout moment, par une décision adoptée par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants peuvent élire, à la majorité des votes, un administrateur pour remplir cette vacance jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

Le mandat des administrateurs s'exercera à titre gratuit, sauf décision contraire de l'assemblée générale.».

« **Art. 10.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs au moins et si un administrateur-délégué est nommé, la Société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement la signature de l'administrateur-délégué, ou par la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.».

3. Révocation et décharge des administrateurs actuels et décharge. Nomination d'un Administrateur Unique, qui occupera jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020:

- Monsieur Elie HIRSCH, dirigeant de société, né le 26 avril 1973 à Paris (Fr) demeurant au 54, Guideon HOZNER, Jérusalem, Israël.

4. Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de permettre à un administrateur unique d'administrer la Société en lieu et place d'un conseil d'administration en cas d'actionnaire unique.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, L'assemblée décide de modifier les articles 6 et 10 des statuts qui devront désormais se lire comme suit:

« **Art. 6.** La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé au moins de trois administrateurs, actionnaires ou non. Ils seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et ils seront rééligibles.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique ("Administrateur Unique") exerçant les pouvoirs du conseil d'administration, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire.

Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé, à tout moment, par une décision adoptée par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants peuvent élire, à la majorité des votes, un administrateur pour remplir cette vacance jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

Le mandat des administrateurs s'exercera à titre gratuit, sauf décision contraire de l'assemblée générale.».

« **Art. 10.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs au moins et si un administrateur-délégué est nommé, la Société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement la signature de l'administrateur-délégué, ou par la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.».

Troisième résolution

L'assemblée décide de révoquer les administrateurs actuels à compter de ce jour, et de leur donner pleine et entière décharge pour l'exercice de leurs mandats.

L'assemblée décide de nommer en qualité d'Administrateur Unique Monsieur Elie HIRSCH, dirigeant de société, né le 26 avril 1973 à Paris (Fr), demeurant au 54, Guideon HOZNER, Jérusalem, Israël.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille deux cents euros (1.200,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue d'eux connue aux membres du bureau et aux mandataires des comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: E. Fratter, L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 octobre 2014. LAC/2014/47605. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Référence de publication: 2014161930/100.

(140184275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

SKOK Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 87.011.472,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.842.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Référence de publication: 2014164351/11.

(140187131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Aquatower Berdorf A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-6551 Berdorf, 5, rue de Consdorf.

R.C.S. Luxembourg F 10.127.

STATUTS

L'an deux mille et quatorze, le huit du mois d'octobre, les soussignés, personnes physiques, à savoir:

1. Monsieur Joé Nilles, salarié privé, de nationalité luxembourgeoise, domicilié à 83A, rue de Consdorf, L-6551 Berdorf, en sa qualité d'échevin de la commune de Berdorf

2. Monsieur Carlo Reuter, indépendant, de nationalité luxembourgeoise, domicilié à 61, rue d'Echternach, L-6550 Berdorf, en sa qualité de conseiller communal

3. Monsieur Jean-Claude Oé, secrétaire communal, de nationalité luxembourgeoise, domicilié à 11, um Millewee, L-6550 Berdorf, en sa qualité de fonctionnaire communal

4. Monsieur Jeannot Kartheiser, salarié privé, de nationalité luxembourgeoise, domicilié à 24, rue d'Echternach, L-6550 Berdorf, membre de l'association

5. Madame Juliana Reichert, salariée privée, de nationalité allemande, domicilié à Maison 7, L-6225 Hersberg, membre de l'association

se sont réunis en assemblée générale constituante.

Préambule

La commune de Berdorf vient d'installer dans le nouveau château d'eau au lieu dit «Auf Waerelter» à Berdorf, dénommé Aquatower Berdorf, différents locaux qui sont accessibles au grand public.

Ces locaux à vocation régionale regroupent différents éléments pour compléter l'offre pédagogique et touristique de la région:

- Un local avec une exposition permanente
- Un local aménagé comme point de vue
- Des alentours avec installations pédagogiques et un aire de repos
- Une réception au rez-de-chaussée avec guichet d'information sur l'exposition et le volet touristique de la région

Vu qu'il est nécessaire de mettre en valeur un concept global et régional pour la sauvegarde et l'exploitation des locaux à vocation pédagogique et touristique, et qu'il existe un besoin réel de coordination, de gestion professionnelle et d'orientation de toutes les activités y organisées, les personnes énumérées ci-dessus ont convenu de constituer une association sans but lucratif, conformément à la loi modifiée du vingt et un avril mil neuf cent vingt-huit, dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Chapitre I^{er} . Dénomination - Siège - Buts sociaux - Composition et Fonds associatifs

Art. 1^{er} . L'association porte la dénomination AQUATOWER Berdorf, et est une association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi modifiée du vingt et un avril mil neuf cent vingt-huit et par les présents statuts.

Son siège est établi à la mairie de Berdorf,. L'association est créée pour une durée illimitée.

Art. 2. L'association a pour but de gérer les locaux accessibles au public du château d'eau dénommé «AQUATOWER Berdorf» et de mettre en valeur les différents volets publiques qu'il comporte, énumérés au préambule ci-dessus. Les modalités de coopération administrative et financière avec le propriétaire, à savoir la commune de Berdorf, sont réglées par l'intermédiaire d'une convention.

Art. 3. Pour atteindre son objectif, l'association peut entreprendre toutes démarches, mesures et initiatives se rapportant au but défini ci-dessus.

Art. 4. L'association comprend des membres actifs, donateurs et honoraires.

Art. 5. Seuls les membres actifs jouissent des droits et avantages prévus par la loi du 12 avril 1928 sur les associations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par la suite. Leur nombre est illimité, sans pouvoir être inférieur à trois. La qualité de membre actif est attestée par le paiement d'une cotisation annuelle et par l'inscription au registre tenu à cette fin. Les premiers membres actifs sont les comparants au présent acte.

Les cotisations sont fixées annuellement par l'assemblée générale. Pour les membres actifs, elle ne pourra dépasser 25 (vingt-cinq) EURO.

L'exclusion d'un membre actif ne peut être décidée que par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix sur proposition du conseil d'administration.

Art. 6. La qualité de membre donateur est conférée aux personnes physiques ou morales qui, sans devoir prendre part aux activités de l'association, lui apporteront leur appui moral et auront fait un don supérieur à la cotisation annuelle fixée par l'assemblée générale.

Les membres honoraires regroupent des personnes ou des institutions qui ont acquis des mérites particuliers dans la promotion des buts visés par l'association; ils sont dispensés de la cotisation.

L'exclusion d'un membre donateur et honoraire est de la compétence du conseil d'administration, l'intéressé ayant été entendu.

Chapitre II. L'assemblée générale

Art. 7. L'assemblée générale se réunit une fois par an au cours du mois de janvier de l'année. La date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour sont portés à la connaissance des membres par simple lettre au moins dix jours à l'avance.

L'assemblée générale se compose de tous les membres actifs. Chaque membre peut donner pouvoir, par procuration écrite, à un autre membre actif de le représenter lors des délibérations. Chaque membre ne peut détenir qu'un seul mandat.

Les membres honoraires et donateurs y ont voix consultative.

Art. 8. L'assemblée générale est notamment investie des pouvoirs suivants:

- 1) la modification des statuts
- 2) la nomination et la révocation des administrateurs à choisir entre les membres actifs
- 3) l'approbation des budgets et des comptes
- 4) l'exercice de tous les autres pouvoirs découlant de la loi et des statuts
- 5) la dissolution de l'association.

Art. 9. Une assemblée générale extraordinaire doit être convoquée sur décision du conseil d'administration ou sur demande écrite, et motivée d'un cinquième des membres actifs au moins. Dans ce dernier cas, l'assemblée doit se réunir dans le délai d'un mois à partir du dépôt de la demande.

Art. 10. Les assemblées ne peuvent délibérer valablement que si la majorité des membres actifs est présente ou représentée. Tous les procès-verbaux et résolutions de l'assemblée générale sont consignés dans un registre spécial conservé au siège de l'association où tous les membres peuvent en prendre connaissance.

Chapitre III. Conseil d'administration

Art. 11. L'association est administrée par un Conseil d'administration, composé de trois administrateurs au moins et de cinq administrateurs au plus. Chaque administrateur dispose d'une voix.

Les membres sont choisis de façon à ce qu'il y ait au moins trois membres représentant la commune de Berdorf. Ces membres sont proposés par le conseil communal en séance publique à la majorité simple et choisis au sein des membres du conseil communal et/ou parmi les fonctionnaires de la commune. Le mandat de ces délégués expire avec la première assemblée Générale après les dernières élections communales. Il expire également après démission au conseil communal dans le cas du conseiller ou bien après le départ ou la mise en retraite dans le cas du fonctionnaire.

L'assemblée générale élit les membres restant du conseil d'administration parmi ses membres actifs à la majorité simple des voix présentes ou représentées et ce pour la durée de trois ans.

Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 12. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres son président, le cas échéant son vice-président, son secrétaire et son trésorier.

Art. 13. Le conseil d'administration est tenu de présenter à l'assemblée générale annuelle des rapports détaillés sur la gestion des affaires. Le rapport du trésorier doit être fait par écrit et il sera, tout comme les livres de compte, soumis à l'examen de deux réviseurs de caisse ou d'un fiduciaire agréé à désigner par l'assemblée générale. Le cas échéant les réviseurs de caisse peuvent d'être choisis en dehors des membres de l'association.

Art. 14. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou en son absence du vice-président, aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige. Il ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les décisions sont prises à la majorité des votants. En cas de partage des voix, celle du président, ou de celui qui le remplace, est prépondérante.

Art. 15. Le président représente l'association dans ses relations avec les particuliers et les pouvoirs publics dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. La société est engagée valablement à l'égard des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs mandatés, sauf exception prévue à l'article 20 al.3 pour les mouvements financiers.

Art. 16. Le conseil d'administration peut sous sa responsabilité déléguer des pouvoirs à l'un ou plusieurs de ses membres ou à des tiers pour les affaires courantes.

Art. 17. En cas de vacance de postes, il sera pourvu au remplacement lors de la prochaine assemblée générale ordinaire. En cas de vacance du poste de président, il sera pourvu à son remplacement, suite à une assemblée générale extraordinaire, convoquée dans le mois suivant, en vue de compléter le conseil d'administration. Pendant l'intérim, les fonctions de président sont assumées par le vice-président, ou à défaut, par l'administrateur délégué par le conseil d'administration.

Art. 18. Un membre ne peut valablement se faire représenter au conseil d'administration que par une personne membre munie d'une procuration écrite.

Chapitre IV. Divers

Art. 19. Recettes de l'association:

- les cotisations annuelles
- les dons et legs
- les subventions étatiques et de la commune de Berdorf suivant
- convention à conclure entre parties
- les recettes de toute nature provenant de l'activité de l'association
- toutes les ressources compatibles avec sa capacité civile.

Art. 20. Il est tenu une comptabilité faisant apparaître les dépenses et les recettes, ainsi que le résultat d'exploitation. L'excédent favorable appartient à l'association.

L'année sociale débute le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

L'association ne peut être valablement engagée, quant aux mouvements financiers, que par la signature conjointe du trésorier et du président pour toute dépense excédant le montant de 2.500 (deux mille cinq cents) EURO.

Le premier exercice commence à la date de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.

Art. 21. Le patrimoine de l'association répond seul des engagements pris en son nom, et aucun des membres actifs ou du conseil d'administration ne pourra en être rendu responsable.

Art. 22. Les modifications aux statuts et la dissolution se feront conformément aux prescriptions légales.

Art. 23. En cas de dissolution volontaire, l'actif sera affecté après liquidation du passif à la recette communale de la Commune de Berdorf.

Le matériel et les machines mis à la disposition de l'a.s.b.l. Aquatower Berdorf par l'Etat, la commune de Berdorf ou toute autre association, feront l'objet de conventions écrites de mise à la disposition.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur l'association sans but lucratif.

Fait à Berdorf, en autant d'exemplaires que de parties, date qu'en tête.

Référence de publication: 2014162069/136.

(140184659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Black Grafton Invest 1 S.C., Société Civile.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg E 4.412.

Extrait relatif à un changement d'associé

La société PWREF I Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée sous le numéro B 132.917 a cédé le 17 octobre 2014 la part qu'elle détenait dans la Société à la société Plaza Investment (Europe) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.654.

La société Plaza Investment (Europe) S.à r.l. détient à compter du 17 octobre 2014 une part sur les neuf mille neuf cent quatre vingt-dix-neufs parts émises par la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014164491/18.

(140185730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

Alos, Société Civile.

Siège social: L-1818 Howald, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg E 67.

EXTRAIT

A la suite de transferts entre associés intervenus le 6 octobre 2008, le capital de la Société est réparti comme suit:

- Monsieur André Losch détient 99 parts sociales de la Société;
- Monsieur Jean Hoss détient 1 part sociale de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014164490/15.

(140186098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

Torisa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 118.729.

L'adresse de l'associé de la Société Permira Europe III L.P.1 a changé comme suit:

Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 6DJ Guernesey

Eddy Perrier

Gérant

Référence de publication: 2014164505/12.

(140186222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.
